

Texte de la lettre téléphonée à M. FUNCK,  
Ministre de Luxembourg à Paris, le 31 mai 1950.

Le Ministre des Affaires Etrangères

à

Monsieur Antoine FUNCK, Ministre de Luxembourg à

P a r i s . -

Je vous prie de bien vouloir faire la communication  
suivante au Gouvernement Français :

Le Gouvernement luxembourgeois donne volontiers son  
adhésion de principe à l'initiative prise par M. le Ministre des  
Affaires Etrangères de la République Française tendant à placer  
l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier  
sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à  
la participation des autres pays d'Europe; il est prêt à prendre  
part aux négociations qui doivent s'ouvrir prochainement sur la  
base des principes et engagements essentiels figurant dans la  
proposition du Gouvernement Français du 9 mai dernier, en vue  
d'aboutir à l'établissement d'un traité qui sera soumis à la  
ratification des Parlements nationaux.